

Délibération n° 2018-07

Point de l'ordre du jour : I

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 09/03/2018.

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure de Cachan.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 9 mars 2018 du conseil d'administration de l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Nombres de votants : 27

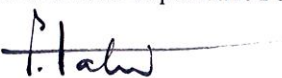
Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Cachan, le 2 juillet 2018.

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay


Pierre-Paul ZALIO

Pièces jointes : Procès-verbaux de la séance du 9 mars 2018.

Classée au registre des délibérations sous la référence :

CA - 02.07.2018 - D.2018-07

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :
3 juillet 2018

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2018

	Établissement	Nom	Prénom	P/A
Président du CA	ENS Paris-Saclay	ZALIO	Pierre-Paul	Présent
Personnalités qualifiées	AIRBUS SAS	BARBAUX	Yann	Excusé
	CentraleSupélec	BIAUSSER	Hervé	Présent
	ENS de Rennes	DEBUSSCHE	Arnaud	Excusé
	Saint-Gobain	FAFET	Gérald	Excusé
	IFSTTAR	JACQUOT-GUIMBAL	Hélène	Excusée
	Amplitudes Technologies	MARITON	Michel	Présent
	Association ENS Alumni	PIDAULT	Henri	Excusé
	ENS de Lyon	PINTON	Jean-François	Excusé
	Alliance ATHENA	THIBAUT	Françoise	Présente
Représentants d'institutions partenaires	Université Paris-Saclay	BLOCH	Gilles	Présent
	Conseil régional Ile de France	LE BOHELLEC	Franck	Excusé
	CNRS	LEFORT-DAVID	Clarisse	Excusée
	Académie des sciences	PIRONNEAU	Olivier	Excusé
	Université Paris-Sud	RETAILLEAU	Sylvie	Présente

Collège A	Département Génie mécanique LMT	BOUCARD	Pierre-Alain	Présent
	Département de sciences sociales ISP	LACOUR	Stéphanie	Présente
	Département de Physique LPQM	LEDOUX-RAK	Isabelle	Excusée
	Département de Physique LAC	ROCH	Jean-François	Présent
Collège B	Département de Chimie PPQM	JULIEN-RABANT	Carine	Présente
	Département de Biologie	RIALLAND	Pascale	Présente
	Département EEA SATIE	VOURC'H	Eric	Excusé

Élèves et étudiants	Département Économie et gestion Département de Génie civil	LHOMME Suppléant : MARTIN-CAVILLE	Pierre Camille	Excusé Présente
	Département Économie et gestion Département de Physique	FRIDLIN Suppléant : MOLONSKA	Morgane Charles	Excusée
	Département d'Économie et Gestion Département de Physique	FAYARD Suppléant : JACQUOT	Mélusine Oscar	Présente Présent
	Département de Mathématiques	LE MAILLOUX Suppléant : SCHLICH	Guillaume Suzanne	Présent
BIATSS	Direction de la scolarité et de la vie étudiante	RABE	Tiana	Présente

26 votants

Représentants du Ministère :

Conseiller d'établissement	MAIRESSE	Marie-Pierre	
Représentant DGESIP	TARAVELLA	Didier	Présent

Représentants du Rectorat :

DES	DENIC	Jean-François	Présent
------------	-------	---------------	----------------

Membres de droit :

Agent comptable	LOUIS	Loïc	Présent
Directeur général des services	TAVERNIER	François	Présent

Invités permanents présidence :

Vice-présidente déléguée aux études et à la vie étudiante	DE SA	Caroline	Présente
Vice-présidente chargée des moyens	DURIEU	Cécile	Présente
Vice-président chargé de la recherche	NAKATANI	Keitaro	Excusé
Vice-présidente chargée de la formation	LARTIGUE	Claire	Excusée

Invités :

DAF	COUNIL	Christine	Présente
Directrice du projet Saclay	GOBERT	Hélène	Présente
DAJIM	GUILLEMET	Marie	Présente
Directrice générale des services adjointe	TORRICELLI	Catherine	Excusée
Commissaire aux comptes (Cabinet Deloitte)	GODEAU	Éric	Présent

ORDRE DU JOUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2018	1
Ordre du jour	2
I. Approbation des procès-verbaux des séances du 1 ^{er} et 15 décembre 2017 - Vote	3
II. Aspects budgétaires et financiers	3
1. Compte financier 2017 – Vote	4
III. Point d'actualité	9
IV. Aspects ressources humaines	11
1. Élections au comité technique d'établissement – Vote	11
V. Aspects pédagogiques et scientifiques	11
1. Règlement du diplôme de l'ENS Paris-Saclay – Vote	11
2. Capacité d'accueil en master – Vote	12
VI. Aspects statutaires et réglementaires	13
1. Engagement décennal : demandes de dispense – Vote	13
VII. VII Questions diverses	13
1. Conventions signées par le président	13

La séance est ouverte à 9 heures 15.

Pierre-Paul ZALIO accueille Jean-François DENIC qui représente le rectorat ainsi que Michel MARITON.

Michel MARITON précise qu'il est un ancien élève de l'École. Il a commencé sa carrière au CNRS puis l'a poursuivie au sein de Matra sur la problématique du traitement d'image. Il exerce désormais son activité chez Amplitude Technologies, une PME spécialisée dans les lasers.

François TAVERNIER fait état des procurations suivantes :

- Yann BARBAUX à Hervé BIAUSSER ;
- Gérald FAFET à Pierre-Paul ZALIO ;
- Hélène JACQUOT-GUIMBAL à Hervé BIAUSSER ;
- Henri PIDAULT à Sylvie RETAILLEAU ;
- Jean-François PINTON à Sylvie RETAILLEAU ;
- Franck Le BOHELLEC à Michel MARITON ;
- Clarisse LEFORT-DAVID à Michel MARITON ;
- Olivier PIRONNEAU à Pierre-Paul ZALIO ;
- Isabelle LEDOUX-RAK à Carine JULIEN-RABANT ;
- Éric VOURC'H à Pascale RIALLAND.

I. Approbation des procès-verbaux des séances du 1^{er} et 15 décembre 2017 - Vote

Oscar JACQUOT signale que les noms des étudiants suppléants sont erronés sur le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2017.

Les procès-verbaux des séances des 1^{er} et 15 décembre 2017 sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.

II. Aspects budgétaires et financiers

Pierre-Paul ZALIO rappelle que le budget de l'établissement dépend à 80 % en recette de la subvention de l'État et consiste pour l'essentiel de ses dépenses en masse salariale. Quant aux ressources propres, elles proviennent essentiellement des conventions de recherche.

La récurrence du résultat positif en fin de gestion de l'établissement ces dernières années et la stabilité de la situation financière de l'établissement lui permettent d'aborder son installation sur le plateau de Saclay. Néanmoins, pour faire face au quelques 20 millions de dépenses (déménagement, mobiliers et équipements scientifiques), l'État et le CNRS seront sollicités.

Compte-tenu de ces éléments, Pierre-Paul ZALIO souligne que le résultat de l'exercice 2017 est le fruit d'une exécution prudente de notre budget.

1. Compte financier 2017 – Vote

a. Exécution budgétaire

Cécile DURIEU indique qu'un fonds de roulement a été constitué en vue du déménagement. De plus, il conviendra de redynamiser les activités expérimentales après l'installation et de faire face aux dépenses importantes qui ne manqueront pas de se présenter dans les années à venir.

L'arrêté des comptes est présenté en isolant le budget de l'opération immobilière.

Budget principal

Les autorisations d'engagement présentent un écart de 10 millions d'euros entre le budget prévisionnel et le budget réalisé. Cet provient pour la moitié des contrats doctoraux spécifiques normaliens, qui font l'objet de conventions passées avec les établissements employeurs. Or ces conventions n'ont pas été signées. De plus, l'exécution des conventions connaît des décalages.

Cet écart d'autorisation d'engagement se répercute sur les crédits de paiement de l'exercice 2017 qui sont sous exécutés à hauteur de six millions d'euros, dont un million d'euros pour les contrats doctoraux.

En outre, certains postes ont connu des sous-exécutions.

L'apport au fonds de roulement de 2017 est plus élevé que celui de 2016. De même, la capacité à réinvestir a augmenté entre les deux exercices.

Le résultat excédentaire de 2017 est dû à un taux d'exécution des recettes relativement élevé (99 %) contre un taux d'exécution des dépenses de 95 %.

Les recettes de fonctionnement ont connu une augmentation de plus de deux millions d'euros, qui provient principalement de la subvention pour charge de service public (SCSP) mais également des ressources propres.

Camille MARTIN-CAVILLE rejoint la séance à 9 heures 30.

Quant aux dépenses, elles sont en diminution, en dépit de la prise en compte du transfert de la masse salariale des normaliens. En effet, en prévision du déménagement, la dotation des laboratoires et des départements a été réduite volontairement depuis 2015.

L'augmentation de 1,6 million d'euros de SCSP comprend une enveloppe de plus d'1 million d'euros pour les contrats doctoraux. De plus, elle tient compte du financement des mesures nationales, telle la réévaluation du point d'indice. Enfin, elle bénéficie de 0,2 million d'euros d'augmentation au titre de la démographie étudiante.

Les autres ressources de fonctionnement enregistrent une augmentation de 0,7 millions d'euros entre les deux exercices, soit + 8 %. Cette augmentation provient essentiellement des contrats de bailleurs privés et publics et des ressources de la recherche. La tendance baissière de signature de contrats de recherche en 2015 et 2016 s'est inversée en 2017 pour avoisiner les 8 millions d'euros et rétablir une situation similaire aux années antérieures.

Certaines recettes varient à la baisse ou à la hausse. Le déploiement du diplôme de l'école a conduit à une augmentation conjointe du droit d'inscription et des dépenses associées.

En dépenses, le poste de masse salariale est le plus important. Le nombre d'ETPT a diminué entre 2016 et 2017, en raison principalement de la baisse des effectifs des normaliens. Néanmoins, l'année présente une grande disparité avec un effectif plus important sur les derniers mois, qui laisse présager d'une masse salariale plus élevée pour 2018.

La baisse de l'activité contractuelle s'est traduite par une baisse des embauches, notamment des chercheurs. Les autres postes restent plus stables.

Jean-François ROCH rappelle que les UMR sont soumises à des contraintes de gestion des contrats de recherche. Certains contrats gérés par le CNRS ne sont donc pas comptabilisés par l'École. Il conviendrait que le conseil d'administration se saisisse de ce sujet, lourd de conséquences notamment en termes d'équipement.

Pierre-Paul ZALIO indique que le CNRS n'est toujours pas en mesure de fournir les données relatives contrats de recherche dont elle a la gestion. Dans ces conditions, l'établissement est incapable de consolider ses recettes globales. Dans le cadre de Paris-Saclay, ce sujet devra être enfin résolu avec les organismes de recherche.

Sylvie RETAILLEAU estime que la consolidation des contrats de recherche est essentielle. À ce titre, un projet national d'interfaçage des systèmes de pilotage des systèmes d'information est en réflexion avec les organismes de recherche et le CNRS. Cette plateforme est prévue pour 2020.

Pierre-Paul ZALIO indique que l'exécution du concours s'est améliorée en 2017 sous l'effet de la politique de communication de l'École. Pour autant, cette amélioration ne se traduit pas dans l'exécution 2017 dans les effectifs des normaliens.

Par ailleurs, une meilleure construction des parcours de scolarité devrait l'an prochain réduire le nombre de congés sans traitement (CST) et améliorer l'exécution budgétaire.

Cécile DURIEU indique que les dépenses de masse salariale ont diminué entre 2016 et 2017. Pour autant, les dépenses relatives aux personnels de l'École (enseignants-chercheurs, BIATSS, vacataires hors contrats de recherche) enregistre une augmentation de 0,7 million d'euros.

La variation constatée provient d'une diminution du flux de normaliens, de l'impact du point d'indice, du remplacement des fins de carrières par des personnes moins expérimentées et par la vacance de certaines postes. La diminution constatée due aux flux des personnels de l'École est absorbée par le glissement vieillesse technicité (GVT) et par l'augmentation constante de l'enveloppe des congés annuels. Dans ces conditions, l'enveloppe pour le personnel augmente sans augmentation de l'effectif.

Les dépenses de l'activité sur le campus enregistrent une diminution de 5 %. Elles concernent les dépenses de fonctionnement des laboratoires et les activités de maintenance qui sont réduites au maximum en vue du déménagement.

Les dépenses d'investissement des laboratoires ont augmenté de manière importante suite à l'acquisition d'une machine de fabrication additive. En revanche, la prochaine cession du campus entraîne l'arrêt des dépenses d'investissement immobilier.

Pierre-Paul ZALIO précise que les dépenses d'investissement relative au campus de Cachan ont été contenues à leur plus bas niveau. En revanche, le nouveau bâtiment va mobiliser un investissement massif. Quoi qu'il en soit, le programme d'investissement sur les équipements de recherche (FOSTER) se poursuit.

Budget de l'opération immobilière

Cécile DURIEU indique que le rythme des travaux moins soutenu que prévu a entraîné un ralentissement des dépenses. De même, les autorisations d'engagement présentent le décalage de la signature de certains marchés en 2018. Ce décalage se retrouve au niveau des droits constatés.

Hélène GOBERT indique que les difficultés rencontrées en 2017 sur le gros œuvre entraînent le décalage d'autres lots.

Michel MARITON demande si ce retard remet en cause la date du déménagement.

Pierre-Paul ZALIO indique que cette question est actuellement à l'étude.

Hélène GOBERT souligne que la météo a été particulièrement défavorable.

b. Analyse comptable

Loïc LOUIS remercie tous les acteurs de la chaîne gestionnaire qui ont adapté les processus en raison de la mise en œuvre de la GBCP.

Le bilan se caractérise par un résultat excédentaire de 4,8 millions d'euros et par une capacité d'autofinancement de 6,8 millions d'euros. Ainsi le fonds de roulement varie de 5 700 euros. Il a donc été possible d'investir sur fonds propre en 2017.

Le fonds de roulement s'élève à 27 millions d'euros. La trésorerie en représente 58 %, 22 % de remboursement de crédit de TVA, 11 % de créance et 8 % de charges constatées d'avance.

La trésorerie s'élève à 112 millions d'euros. Elle est destinée à 80 % au projet immobilier. La trésorerie propre représente 15 millions d'euros.

Pierre-Paul ZALIO salue la rigueur et le tempérament partenarial de Loïc Louis dont la collaboration avec l'École se terminera prochainement.

Par ailleurs, Pierre-Paul ZALIO déplore la mise en place de la GBCP, qui contredit la volonté de l'État de donner davantage d'autonomie aux établissements de l'enseignement supérieur.

Pierre-Alain BOUCARD s'enquiert du montant du fonds Foster dans le budget global.

Loïc LOUIS précise que ce fonds est prévu pour un montant de 7,5 millions d'euros. Il requiert l'approbation du conseil d'administration sur l'affectation du compte de résultat.

Pierre-Paul ZALIO explique que cette enveloppe n'est pas limitative.

Pierre-Alain BOUCARD observe que le fonds Foster est présenté avec 10 millions d'euros de dépenses contre 5,4 millions d'euros de recettes.

Christine COUNIL explique qu'une partie des recettes est d'ores et déjà fléchées sur Foster donc disponible dans l'attente de cofinancements programmés pour l'avenir.

Pierre-Paul ZALIO souligne le caractère stratégique du fonds Foster qui correspond à un engagement de l'École pour réserver cette enveloppe.

Loïc LOUIS précise que les 7,5 millions d'euros du fonds Foster ont été clairement identifiés sur les 27 millions d'euros de fonds de roulement.

c. Certification des comptes

Éric GODEAU rappelle que 2017 a été marqué par un changement de commissaire aux comptes, qui implique une nécessaire phase de prise de connaissance de l'établissement, par les perturbations dues au déploiement de la GBCP et la perspective du déménagement.

La certification des comptes requiert l'analyse des éléments de détermination des passifs et l'identification des facteurs de risques spécifiques aux établissements d'enseignement supérieur. Enfin, il convient d'évaluer les risques de fraude possibles dans tout établissement public.

D'un point de vue réglementaire, 2017 se caractérise par l'application d'un nouveau référentiel comptable et par l'exclusion de l'annexe des comptes annuels du tableau de rapprochement entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale.

Éric GODEAU remercie les services pour leur collaboration.

Enfin, Éric GODEAU émet une certification sans réserve avec toutefois une recommandation d'attention sur le traitement comptable de déménagement et un point de vigilance sur le changement de référentiel qui ne favorise pas la comparaison avec les exercices précédents.

Enfin, certains sujets gagneraient à être affinés tels que celui des recettes de formation continue.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les quatre délibérations suivantes :

Vote n° 1 :

*Le **tableau n° 1 des emplois 2017** tel qu'indiqué dans la note de présentation du compte financier :*

Emplois agrégés des ETPT 1 388, dont :

- *ETPT sous plafond État : 1 302 ;*
- *ETPT hors SCSP : 86.*

Vote n° 2 :

*Le **tableau n° 2 relatif au solde budgétaire agrégé** tel qu'indiqué dans la note de présentation du compte financier :*

Recette encaissée : 197 669 835,62 euros dont :

- *recettes globalisées : 83 966 449,62 euros ;*
- *recettes fléchées : 113 703 386,00 euros.*

Autorisations d'engagement : 93 768 458,23 euros dont :

- *personnel : 67 255 117,29 euros ;*
- *fonctionnement : 13 425 226,22 euros ;*
- *investissement : 13 088 114,72 euros.*

Crédits de paiement : 105 318 070,04 euros dont :

- *personnel : 67 255 117,29 euros ;*
- *fonctionnement : 7 309 765,29 euros ;*
- *investissement : 30 753 187,46 euros.*

Ce qui conduit à dégager :

- *solde budgétaire : 92 351 765,58 euros.*

Le budget principal :

Autorisations d'engagement : 82 711 706,59 euros dont :

- *personnel : 67 255 117,29 euros ;*
- *fonctionnement : 13 379 286,59 euros ;*
- *investissement : 2 077 302,71 euros.*

Crédits de paiements : 76 525 165,22 euros dont :

- *personnel : 67 255 117,29 euros ;*
- *fonctionnement : 7 283 846,98 euros ;*
- *investissement : 1 986 200,95 euros.*

Le budget annexe :

Autorisations d'engagement : 11 056 751,64 euros dont :

- *personnel : 0 euro ;*
- *fonctionnement : 45 939,63 euros ;*
- *investissement : 11 010 812,01 euros.*

Crédits de paiements : 28 792 904,82 euros dont :

- *personnel : 0 euro ;*
- *fonctionnement : 25 918,31 euros ;*
- *investissement : 28 766 986,51 euros.*

*Le **tableau n° 4 relatif à l'équilibre financier budgétaire agrégé** tel qu'indiqué dans la note de présentation du compte financier :*

Variation de trésorerie agrégé : + 85 476 704,36 euros dont

- *abondement de la trésorerie établissement : + 5 953 537,30 euros ;*
- *abondement de la trésorerie du projet immobilier : + 79 523 167,06 euros*

Le **tableau n° 6 relatif à la situation patrimoniale agrégée** tel qu'indiqué dans la note de présentation du compte financier :

Excédent du compte de résultat agrégé : 4 759 386,14 euros dont :

- *capacité d'autofinancement : 6 808 389,70 euros ;*
- *apport au fonds de roulement : 5 671 236,38 euros.*

Vote n° 3 :

Sachant que le résultat agrégé de 4 759 386,14 euros se compose d'un excédent de 4 759 386,14 euros au titre du budget principal de l'ENS Cachan, le conseil d'administration décide d'affecter ce résultat excédentaire aux « Réserves facultatives des comptes de l'ENS Cachan ».

De plus, le conseil d'administration décide d'affecter le solde du compte de report à nouveau positif de 28 995,21 euros au compte des réserves facultatives des comptes de l'ENS Cachan.

Vote n° 4 :

Le conseil d'administration approuve l'abondement du fonds stratégique mutualisé d'un montant de 0,5 million d'euros à l'issue de l'exercice 2017.

Guillaume Le Mailloux quitte la séance à 10 heures 15.

III. Point d'actualité

Pierre-Paul ZALIO indique que le jury IDEX a visité le site de Paris-Saclay le 13 février 2018 et a rencontré à cette occasion le personnel.

Gilles BLOCH salue la remarquable mobilisation du personnel. De plus, les échanges avec les différents participants ont conforté l'impression générale de bienveillance du jury. Ce dernier a compris la direction définie pour l'université cible et a pu apprécier l'adhésion des personnes interrogées.

L'audition devant le jury IDEX se déroulera le mardi 13 mars 2018 et réunira Sylvie RETAILLEAU, Hervé BIAUSSER, Pierre-Paul ZALIO, Gilles BLOCH et Antoine PETIT. La décision du jury IDEX sera sans doute connue dès le vendredi 16 mars 2018.

Pierre-Paul ZALIO indique par ailleurs que le centre de langue mutualisé a été inauguré le 7 mars 2018, dans le bâtiment de CentraleSupélec. Ce centre doit beaucoup aux communautés des professeurs de langues qui se sont fortement mobilisées.

L'actualité interne a été marquée par quelques événements :

- un moment de convivialité autour du départ à la retraite d'agents qui ont accompli toute leur carrière au sein de l'établissement ;
- les cordées de la réussite ;
- le gala La Nuit aNormale ;
- la Semaine de l'égalité qui a notamment donné lieu à une conférence sur l'écriture inclusive et une table ronde sur les enjeux des carrières féminines en science ;

- les 20 ans du Cr@ns ;

De plus, auront lieu prochainement la remise du prix littéraire à l'ouvrage *Ces rêves qu'on piétine* de Sébastien Spitzer, ainsi que la journée Sidaction.

L'École a été mise à l'honneur par la remise de distinctions à Yves MEYERr, Jean-Michel MOREL, la start-up Eikosim et Pierre LADEVEZE.

L'actualité internationale a été marquée par :

- la mission de Pierre-Paul Zalio en Tunisie dans le cadre de la visite d'Etat du Président de la République, les 31 janvier et 1^{er} février 2018 ;
- une visite au MIT du 21 au 27 février 2018 ;
- le workshop avec le professeur Ishida de l'Université de Tokyo les 2 et 3 mars 2018 ;
- l'accueil d'une délégation de l'Université normale de Shanghai avec laquelle quelques 150 thèses en cotutelle avec les ENS ont été réalisées depuis 2003 ;
- une visite en Inde du 6 au 12 mars 2018 dans le cadre de la visite d'Etat du Président de la République, pour concrétiser la collaboration entre les ENS et les IISERs ;
- l'accueil d'une délégation du NAIST le 13 mars 2018, en vue d'un projet de double diplomation.

Jean-François ROCH souligne que la différence de moyens des établissements chinois rend complexe la collaboration de l'Université Paris-Saclay avec ce pays en termes de projets de recherche.

Hervé BIAUSSER explique que le sujet de la différence d'échelle des moyens concerne non seulement la Chine mais également le Canada et l'Australie. C'est pourquoi Paris-Saclay doit se doter d'un modèle économique robuste, qui comprenne d'autres acteurs que l'État.

Hervé BIAUSSER estime que l'enseignement supérieur doit également être abordé sur son versant économique. Or ce problème est complexe car l'université doit assurer sa position d'excellence dans un environnement national fragile. Cette situation requiert un regain d'investissement dans l'enseignement et la recherche.

Gilles BLOCH juge préoccupant le décrochage de la France en termes d'investissement R et D, selon les normes de l'OCDE. Ce décrochage rend nécessaire un sérieux travail sur le modèle économique de l'université cible.

Sylvie RETAILLEAU estime que ce sujet doit être également traité au niveau européen avec une forte mobilisation des acteurs.

Jean-François ROCH déplore que les taux de succès des projets de recherche français soient si bas depuis plusieurs années.

Sylvie RETAILLEAU estime que les niveaux nationaux et internationaux sont étroitement liés. C'est pourquoi les différents acteurs doivent faire pression sur l'État pour infléchir cette situation au niveau européen, en raison notamment du contexte du Brexit qui rebat les cartes.

Hervé BIAUSSER souligne que la demande mondiale d'enseignement supérieur connaît une forte augmentation, principalement en Asie, et bientôt en Afrique. Dans ces conditions, le nombre d'étudiants francophones aura triplé d'ici 2100. L'enseignement supérieur et la recherche doivent à tout prix accompagner ce mouvement.

IV. Aspects ressources humaines

1. Élections au comité technique d'établissement – Vote

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les chiffres relatifs aux effectifs (nombre de femmes, nombre d'hommes et pourcentage) pris en compte pour l'élection au comité technique d'établissement, tels que présentés dans le document annexé.

Stéphanie Lacour quitte la séance à 10 heures 55.

V. Aspects pédagogiques et scientifiques

1. Règlement du diplôme de l'ENS Paris-Saclay – Vote

Caroline DE SA indique que le nouveau diplôme de l'ENS Paris-Saclay est mis en place depuis le 1^{er} septembre 2016.

Caroline DE SA explique que la structure du diplôme requerrait d'articuler la formation spécifique de l'École avec celle des autres établissements de formation universitaires ou des écoles d'ingénieurs.

De plus, il convenait d'harmoniser la formation au sein des différents départements afin d'offrir une meilleure visibilité externe.

Ainsi, chaque normalien peut bénéficier d'une personnalisation de son parcours de formation en lien avec ses objectifs professionnels.

Dans ces conditions, le normalien est désormais reconnu par le diplôme et non par son statut. En effet, il dispose de la possibilité de deux statuts administratifs, selon qu'il est admis sur concours ou sur dossier et entretien.

Le règlement du diplôme a été approuvé par la commission de la vie étudiante et par la commission de la formation et de la recherche. Il décrit les modalités d'admission et de suivi des activités du diplôme ainsi que la diplomation associée.

Le cursus comprend quatre années de formation au sein de l'ENS Paris-Saclay dont une année spécifique de parcours (ASP) et des activités propres au diplôme, qui doivent favoriser une admission en doctorat.

Les admissions sont réalisées par sélection sur concours ou par examen de dossier en L3 et en M1 et exclusivement sur concours en M2.

Quant à la formation, elle se structure autour de trois parcours : recherche, enseignement supérieur et Interface. Elle s'appuie sur un socle commun complété par l'acquisition de diverses

compétences, dont l'ouverture à l'international. Ces compétences sont présentes dans d'autres activités, telle l'ASP. L'École affiche la volonté d'offrir au normalien une vision complète des trois parcours de formation, quelle que soit l'option choisie.

De plus, d'autres activités des normaliens seront valorisées, tels l'engagement associatif et l'expérience industrielle ou administrative ainsi que les pratiques sportives et artistiques.

Chacun des trois parcours donne lieu à un cursus spécifique. Cependant, d'autres projets d'études sont également possibles.

Le règlement présente l'architecture du diplôme, en décrivant les activités possibles, la chronologie de la formation selon les différents parcours et les instances associées au diplôme (jury et conseil de perfectionnement).

Pierre-Paul ZALIO estime que la structuration du diplôme accompagne l'évolution de l'École vers un positionnement de *graduate school*.

La description de l'architecture du diplôme constitue la trame même de la scolarité. À ce titre, elle est déterminante pour le recrutement, notamment pour les normaliens étudiants.

De plus, le diplôme constitue désormais un cadre commun pour toutes les ENS, avec une réelle convergence des contenus, même si la proportion des normaliens étudiants et des normaliens élèves varient d'un établissement à l'autre.

Pierre-Paul ZALIO souligne notamment l'importance du décroisement disciplinaire de ce diplôme, qui constitue un atout au sein de l'Université Paris-Saclay.

Il souligne, outre la culture scientifique proposée à chaque normalien, l'importance des activités transversales et collectives au travers, par exemple, du projet collectif interdisciplinaire et des pratiques artistiques ainsi que l'importance d'une l'entrée très précoce dans les années de recherche, dès l'année d'entrée à l'École, en pré-master.

Enfin, ce diplôme illustre l'intensification des relations avec les partenaires de l'École..

Oscar JACQUOT souhaite que les partenariats avec l'étranger soient davantage privilégiés.

Pierre-Paul ZALIO souligne qu'il sera nécessaire de rationaliser les emplois du temps des différents établissements membres de l'Université Paris-Saclay.

Hervé BIAUSSER souligne la difficulté de l'exercice.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le règlement du diplôme de l'ENS Paris-Saclay tel que présenté dans le document annexé.

2. Capacité d'accueil en master – Vote

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les capacités d'accueil et les modalités de sélection du master Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales et du master Cinéma et audiovisuel telles que présentées au document annexé..

VI. Aspects statutaires et réglementaires

1. Engagement décennal : demandes de dispense – Vote

Pierre-Paul ZALIO indique que les élèves fonctionnaires stagiaires peuvent présenter une demande de dispense de remboursement de leur engagement décennal en cas de rupture de ce dernier. L'École en est désormais l'opérateur gestionnaire.

Les services de l'École ont fourni un effort important de traitement des dossiers depuis quelques années. L'ENS Paris-Saclay dispose désormais d'un outil de déclaration de la situation des élèves après leur sortie de l'École. C'est pourquoi de nombreux recouvrements seront désormais possibles.

Enfin, Pierre-Paul ZALIO souligne que la commission chargée du suivi de l'engagement décennal examine toujours les situations individuellement .

François TAVERNIER précise que la commission a examiné 24 dossiers. Après examen, cinq situations sont considérées en rupture. Seules les demandes de dispense requièrent l'approbation du conseil d'administration.

Mélusine FAYARD demande si le cas des personnes qui a fait l'objet d'un examen sans demande de dispense sera réexaminé.

Pierre-Paul ZALIO le confirme. Les personnes concernées doivent déposer une demande de dispense pour voir leur cas favorablement considéré.

Jean-François ROCH demande si les post-doctorats effectués à l'étranger sont compris dans l'engagement décennal.

Pierre-Paul ZALIO le confirme.

Gilles BLOCH s'enquiert de l'enjeu financier de telles dispenses.

Pierre-Paul ZALIO rappelle qu'un élève normalien représente une charge pour l'État d'environ 35 000 euros par an. Le remboursement se base sur la somme nette perçue prorata temporis. Pour relativiser, il rappelle qu'un normalien qui est recruté après sa thèse peut demander à son employeur le remboursement des deux années restantes.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les dispenses partielles et totales des quatre dossiers décrits dans le document annexé.

VII. VII Questions diverses

1. Conventions signées par le président

Pierre-Paul ZALIO précise que le détail des conventions fait apparaître la diversité des activités de l'École, permet de constater l'importance de la recherche industrielle en mathématiques et porte la trace des pratiques artistiques dans le diplôme.

Oscar JACQUOT observe que ces pratiques ne sont pas encore inscrites dans diplôme.

Caroline DE SA explique que les actions, menées aujourd'hui à titre expérimental seront peu à peu généralisées et apparaîtront dans le règlement du diplôme.

La séance est levée à 11 heures 45.

Le président du conseil d'administration

Pierre-Paul ZALIO

**Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> –
infofrance@ubiquis.com**